

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique **FUSIO PRO***

de la société *FINE AGROCHEMICALS LTD*  
enregistrées sous les *n°2016-3955, 2018-1188 et 2018-1846*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 9 avril 2019,*

*Considérant que l'utilisation du produit peut entraîner un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes et les résidents,*

*Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	FUSIO PRO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FINE AGROCHEMICALS LTD Hill End House, Whittington Worcester, WR5 2RQ Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	100 g/L - 6-benzyladénine
Numéro d'intrant	9900-2016.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

**24 MARS 2021**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>12603811</b> Pommier*Trt Part.Aer.* Act. Nouaison	1,5 L/ha	1/an	90
	<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé à la dose pleine et en fractionnement en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes et les résidents.		
<b>12603815</b> Pommier*Trt Plants* Act. Ramification	0,6 L/ha	4/an	90
	<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes et les résidents.		